



*Le cardinal de Richelieu, proviseur et reconstruteur de la Sorbonne
(gravure de Grégoire Huret, milieu du XVII^e siècle)*



ÉCOLE DOCTORALE 2 « Histoire moderne et contemporaine » (ED 188)



*Jules Ferry approuvant les plans de la nouvelle Sorbonne
(tableau d'André Brouillet, début du XX^e siècle)*

Brochure de l'École doctorale 2
« Histoire moderne et contemporaine »
(ED 188)

Édition **2021-2022**

Organigramme		
<i>Directeur</i> <i>Directrice-adjointe</i> <i>Responsable administrative</i>	Reynald ABAD Catherine MAYEUR-JAOUEN Fedoi CHAFIC	
<i>Représentants des doctorants</i>	<i>Titulaires</i> Simon CASTANIÉ Agathe COUDERC Jonathan HASSINE Alice de LYROT Jean-Benoît POULLE	<i>Suppléants</i> Cécile ALEXANDRE Lucas LEHERICY Alice MILOR Baptiste VINOT Adélaïde MARINE-GOUGEON

Informations pratiques	
<i>Adresse de l'École</i>	Sorbonne Université Maison de la Recherche 28, rue Serpente 75 006 Paris
<i>Bureau du directeur</i> <i>Bureau de la directrice-adjointe</i>	S 202 (2 ^e étage) S 206 (2 ^e étage)
<i>Secrétariat</i> <i>Horaires d'ouverture</i> <i>Téléphone</i> <i>Adresse électronique</i>	S 203 (2 ^e étage) du lundi au vendredi 9H15-12H15 / 14H-17H 01.53.10.57.55 fedoi.chafic@sorbonne-universite.fr
<i>Site internet de l'École</i> <i>Carnet hypothèses de l'École</i>	http://lettres.sorbonne-universite.fr (onglets "La Recherche" → "Écoles doctorales" → "École doctorale 2") https://ed188.hypotheses.org
<i>Adresse électronique des représentants</i>	doctorants.ed2@gmail.com

Sommaire

Avant-propos.....	3
S’inscrire en doctorat à l’ED 2	4
La recherche d’un directeur de thèse.....	4
Les différents types d’inscription en thèse.....	7
<i>L’inscription en thèse « simple »</i>	7
<i>L’inscription en co-direction de thèse</i>	7
<i>L’inscription en co-tutelle de thèse</i>	8
Le dossier d’admission en doctorat.....	8
Financer son doctorat à l’ED 2	9
Faire son doctorat à l’ED 2	11
La convention de formation doctorale.....	11
La formation et l’orientation.....	11
Le portfolio.....	12
Le comité de suivi.....	12
La réinscription annuelle.....	13
La durée de la thèse.....	13
Les interruptions du doctorat	13
<i>La suspension</i>	13
<i>La césure</i>	14
Le financement des déplacements.....	14
La revue <i>Enquêtes</i>	15
Les représentants des doctorants.....	15
L’information sur la vie de l’École doctorale.....	15
Annexe – Les soutenances de l’année 2020-2021	16
Les soutenances de thèse de doctorat.....	16
Les soutenances d’habilitation à diriger des recherches.....	17

Avant-propos

L'École doctorale « Histoire moderne et contemporaine » est l'une des sept écoles doctorales abritées par Faculté des Lettres de Sorbonne Université. Identifiée sous le sigle **ED 2** au sein de la Faculté et sous le sigle **ED 188** dans la nomenclature nationale des écoles doctorales, elle accueille, outre des doctorants de la Faculté des Lettres de Sorbonne Université, des doctorants de l'École nationale des chartes.

La dénomination de l'École doctorale dit clairement ce qu'est son champ d'activité scientifique : l'histoire des époques moderne et contemporaine, au sens que la tradition académique française donne à ces termes, c'est-à-dire l'histoire de la période allant de la fin du xv^e siècle à nos jours. Cette spécialisation en histoire moderne et contemporaine est un cas unique dans le paysage des écoles doctorales françaises. Elle procure à l'ED 188 une forte cohérence disciplinaire et une solide cohésion interne.

Les ambitions de l'École doctorale sont celles des deux établissements d'enseignement supérieur qui la soutiennent : à l'unisson de ce que veulent la Faculté des Lettres de Sorbonne Université et l'École nationale des chartes pour tous leurs étudiants, l'ED 188 souhaite favoriser l'insertion ou la carrière professionnelle de ses doctorants, dans ou hors du monde académique, en leur procurant un environnement fondé sur l'excellence de la recherche scientifique, l'ouverture sur des horizons internationaux et la diversité de l'offre de formation.

L'excellence de la recherche scientifique est fondée sur la valeur reconnue des cinq organismes qui fournissent ses directeurs de recherche à l'ED 188, et donc leurs directeurs de thèse aux doctorants :

* le « [Centre Roland Mousnier](#) » (UMR 8596), laboratoire de recherches généraliste qui couvre à peu près tous les domaines de l'histoire et toutes les aires géographiques.

* le « [SIRICE](#) » (UMR 8138), laboratoire de recherches en histoire de l'Europe contemporaine, notamment présent dans le champ des relations internationales, des études politiques et culturelles, de l'histoire de l'innovation.

* le « [Centre d'histoire du XIX^e siècle](#) » (CRHXIX), unité de recherches dont le nom dit bien l'objet et dont les recherches peuvent concerner toutes les aires géographiques.

* le « [Centre Jean-Mabillon](#) » (EA 3624), unité de recherches consacré à la fois à l'étude des sources de l'histoire et à la mise à disposition d'instruments de travail à l'usage de la communauté scientifique.

* la fédération « [Histoire et archéologie maritimes](#) » (FED 4124), réunion de plusieurs institutions scientifique, éducative ou muséographique ayant la mer pour dénominateur commun.

L'ouverture sur des horizons internationaux prend de multiples formes, dont les plus remarquables sont la diversité des aires géographiques couvertes par les sujets de thèse, l'importance accordée aux thèses réalisées en co-tutelle avec une université étrangère, le poids statistique des étudiants étrangers parmi les doctorants, l'effort consenti pour financer les déplacements internationaux des thésards.

La diversité de l'offre de formation est permise par l'installation de l'ED 188 au sein d'un établissement de très grande dimension, Sorbonne Université, qui propose, pour les doctorants, un choix immense de sessions de formation. Celles-ci permettent l'acquisition des compétences les plus variées, soit pour servir l'objet immédiat de la recherche doctorale, soit pour favoriser l'intégration professionnelle ultérieure.

Cette brochure est destinée à servir de guide aux étudiants qui souhaiteraient faire une thèse à la Faculté des Lettres, dans le cadre de l'ED 188, ainsi qu'aux doctorants qui y sont d'ores et déjà inscrits. Ils y trouveront les informations pratiques les plus essentielles, ainsi que des passerelles vers divers sites institutionnels susceptibles de leur fournir des informations plus précises. Les étudiants qui souhaiteraient faire ou font une thèse à l'École nationale des chartes, dans le cadre de l'ED 188, trouveront des informations spécifiques sur le site ou auprès de l'administration de cet établissement.

S'inscrire en doctorat à l'ED 2

Dès lors qu'on est détenteur d'un master recherche en histoire – ou dans une discipline très voisine de l'histoire – obtenu avec la mention « Bien » ou « Très bien » – ou d'un diplôme admis en équivalence et obtenu dans les mêmes conditions –, il est possible de se porter candidat à l'admission en doctorat au sein de l'ED 2.

La recherche d'un directeur de thèse

S'il ne le connaît pas encore, le candidat doit commencer par identifier l'historien spécialiste du champ de recherches sur lequel il souhaite travailler.

Il peut le faire grâce au tableau suivant, qui dresse la liste exhaustive des directeurs de recherches de l'ED 2 et leurs spécialités.

Directeur de recherches	Laboratoire	Champ de recherches
Reynald ABAD Professeur de la Faculté des Lettres reynald.abad@orange.fr	UMR 8596	Histoire sociale, économique et institutionnelle de Paris et du royaume de France, XVII ^e -XVIII ^e siècles.
Éric ANCEAU Maître de conférences HDR de la Fac. des Lettres ericanceau@aol.com	UMR 8138	Histoire de l'Etat, du pouvoir et des élites politiques, économiques et sociales en France (1789-1940).
Patrick ARABEYRE Professeur de l'École nationale des chartes patrick.arabeyre@chartes.psl.edu	EA 3624	Idées politiques, enseignement du droit, droits savants et pratiques françaises du pouvoir (fin du Moyen Age – XVI ^e siècle).
Lucien BÉLY Professeur de la Faculté des Lettres lucien.bely@sorbonne-universite.fr	UMR 8596	Relations internationales à l'époque moderne : réseaux politiques européens et art de la diplomatie.
Alain BELTRAN Directeur de recherche au CNRS beltran@univ-paris1.fr	UMR 8138	Histoire des techniques, XIX ^e -XX ^e siècles.
Fabrice BENSIMON Professeur de la Faculté des Lettres fbensimon@free.fr	CRHXIX	Histoire contemporaine des Îles britanniques.
Jacques-Olivier BOUDON Professeur de la Faculté des Lettres jacques-olivier.boudon@sorbonne-universite.fr	CRHXIX	Histoire de la Révolution et de l'Empire. Histoire politique et religieuse de la France au XIX ^e siècle.
Dominique BOUREL Directeur de recherche au CNRS dominique.bourel@sorbonne-universite.fr	UMR 8596	Histoire du judaïsme contemporain. Histoire des idées à l'époque contemporaine.
Olivier CHALINE Professeur de la Faculté des Lettres olivier.chaline@sorbonne-universite.fr	FED 4124	Histoire de l'Europe centrale et orientale. Histoire des parlements et de la noblesse en France, 1650-1790. Histoire de la guerre (sur terre et sur mer).
Johann CHAPOUTOT Professeur de la Faculté des Lettres johannchapoutot@hotmail.com	UMR 8138	Histoire contemporaine des mondes germaniques et de l'Europe centrale et orientale.
Olivier DARD Professeur de la Faculté des Lettres olivierdard@orange.fr	UMR 8138	Histoire politique aux XX ^e et XXI ^e siècles.

Sylvie DAUBRESSE Ingénieur de recherche au CNRS sylvie.daubresse@laposte.net	UMR 8596	Histoire politique, religieuse et judiciaire du XVI ^e siècle. Histoire du parlement de Paris au XVI ^e s. Histoire des guerres de religion.
Laura DE MELLO E SOUZA Professeur de la Faculté des Lettres laurademelloesouza@gmail.com	UMR 8596	Histoire du Brésil colonial et impérial. Historiographie du Brésil.
Jean-François DUNYACH Maître de conférences HDR de la Fac. des Lettres jean-francois.dunyach@sorbonne-universite.fr	UMR 8596	Histoire des mondes britanniques, 1750-1820. Histoire intellectuelle et culturelle de l'Europe occidentale au XVIII ^e siècle.
Olivier FARON Administrateur général du CNAM olivier.faron@cnam.fr	UMR 8596	Histoire de l'Italie, de la population et de la famille.
Olivier FORCADE Professeur de la Faculté des Lettres olivier.forcade@sorbonne-universite.fr	UMR 8138	Histoire des relations internationales, XIX ^e -XX ^e siècles.
Vincent GOURDON Directeur de recherche au CNRS vincentgourdon@orange.fr	UMR 8596	Histoire de la famille et de la population, XVIII ^e -XX ^e siècles.
Cyril GRANGE Directeur de recherche au CNRS cyril.grange@numericable.com	UMR 8596	Histoire sociale des élites, France, XIX ^e -XX ^e siècles. Histoire des Juifs de France.
Olivier GRENOUILLEAU Directeur de recherche au CNRS olivier.grenouilleau@free.fr	UMR 8596	Histoire des esclavages et de leurs abolitions. Histoire du capitalisme et histoire globale de l'économie morale.
Pascal GRISET Professeur de la Faculté des Lettres pascalgriset@yahoo.fr	UMR 8138	Histoire des techniques. Histoire des médias et des télécommunications. Économie de l'Innovation.
Arnaud HOUTE Professeur de la Faculté des Lettres arnaudhoute@aol.com	CRHXIX	Histoire sociale et culturelle de la France (XIX ^e -XX ^e siècles). Histoire de la gendarmerie, des polices et des questions de sécurité. Histoire du vol et des voleurs.
Stéphane JETTOT Maître de conférences HDR de la Fac. des Lettres jettot@yahoo.com	UMR 8596	Histoire des îles britanniques et de leurs colonies (XVI ^e -XVIII ^e siècles).
Nicolas LE ROUX Professeur de la Faculté des Lettres n.le-roux@orange.fr	UMR 8596	Histoire socio-culturelle et politique de la première modernité.
Roseline LETTERON Professeur de la Faculté des Lettres roseline.letteron@sorbonne-universite.fr	CRHXIX	Droit et sécurité.
Francine-Dominique LIECHTENHAN Directrice de recherche au CNRS francine-dominique.liechtenhan@sorbonne-universite.fr	UMR 8596	Histoire du monde russe moderne et contemporain.
Catherine MAYEUR-JAOUEN Professeur de la Faculté des Lettres mayeur-jaouen@wanadoo.fr	CRHXIX	Histoire du monde arabe et du monde musulman.

Éric MENSION-RIGAU Professeur de la Faculté des Lettres ericmensionrigau@yahoo.fr	UMR 8596	Histoire sociale et culturelle de la France contemporaine.
Olivier PONCET Professeur de l'École nationale des chartes olivier.poncet@chartes.psl.edu	EA 3624	Institutions, diplomatique et archivistique de l'époque moderne.
Isabelle ROBIN Maître de conférences HDR de la Fac. des Lettres isabelle.robin@sorbonne-universite.fr	UMR 8596	Histoire de la famille et des populations à l'époque moderne. Histoire sociale de la santé à l'époque moderne.
François-Joseph RUGGIU Professeur de la Faculté des Lettres francois-joseph.ruggiu@sorbonne-universite.fr	UMR 8596	Histoire de la famille à l'époque moderne. Histoire des mondes anglo-saxons à l'époque moderne.
Alain TALLON Professeur de la Faculté des Lettres alain.tallon@sorbonne-universite.fr	UMR 8596	Histoire moderne du catholicisme aux XVI ^e -XVII ^e siècles. Histoire de l'Italie aux XVI ^e -XVII ^e siècles Histoire des relations internationales au XVI ^e siècle.
Édouard VASSEUR Professeur de l'École nationale des chartes edouard.vasseur@chartes.psl.eu	EA 3624	Histoire des institutions, diplomatique et archivistique de l'époque contemporaine. Histoire des expositions
Laurent WARLOUZET Professeur de la Faculté des Lettres laurent.warlouzet@sorbonne-universite.fr	UMR 8138	Histoire de l'Europe au XX ^e siècle. Coopérations et constructions européennes.
Jean-Pierre WILLIOT Professeur de la Faculté des Lettres jpwiliot@wanadoo.fr	UMR 8138	Histoire économique et sociale à l'époque contemporaine. Histoire de l'alimentation en Europe. Histoire des énergies : entreprises et modes de consommation. Histoire des chemins de fer.

Ayant identifié le directeur de recherches pressenti, le candidat est invité à se faire connaître de lui, le cas échéant à lui soumettre le sujet de thèse qu'il envisage de traiter.

Le directeur de recherches est libre d'accepter ou non de prendre le candidat sous sa direction. S'il l'accepte, il définit avec lui le champ de l'enquête et l'intitulé du sujet, et c'est sous sa conduite que le candidat rédige son projet scientifique, qui constituera la pièce maîtresse du dossier d'admission en doctorat.

Par ailleurs, le directeur de recherches indique au candidat le type d'inscription qu'il doit envisager.

Les différents types d'inscription en thèse

Il existe trois types d'inscription en thèse dans le cadre de l'ED 2 :

* L'inscription en thèse « simple »

Le doctorant travaille sous la direction d'un unique directeur de recherches. À ce titre, il est inscrit dans un seul établissement d'enseignement supérieur et il est rattaché au laboratoire de son directeur de recherches.

* L'inscription en co-direction de thèse

Le doctorant travaille simultanément sous la direction de deux directeurs de recherches : un directeur principal et un co-directeur. L'un et l'autre doivent appartenir à un établissement français. Le doctorant est inscrit dans un seul établissement : celui de son directeur principal. Il est rattaché à un seul laboratoire : celui de son directeur principal. Il n'obtient qu'un seul diplôme : celui de son établissement d'inscription.

* L'inscription en co-tutelle de thèse

Le doctorant travaille simultanément sous la direction de deux co-directeurs, dont l'un appartient à un établissement étranger. Le doctorant est inscrit dans les établissements de ses deux directeurs et, s'il se soumet à toutes les procédures requises par chacun des deux établissements jusqu'à la soutenance, il sera diplômé des deux établissements.

La co-tutelle suppose la signature d'une convention de co-tutelle entre les deux établissements, convention qui fixe notamment les durées de séjour dans l'un et l'autre pays, les modalités de paiement des droits d'inscription dans les deux établissements, la langue de rédaction de la thèse et la composition du jury de soutenance.

L'inscription en cotutelle intervient en principe dès la première année du doctorat, mais elle peut encore avoir lieu au commencement de la deuxième année : autrement dit, une inscription en thèse « simple » peut se transformer en inscription en co-tutelle, soit que le doctorant ait d'abord été inscrit dans une université étrangère puis s'inscrive en cotutelle dans le cadre de l'ED 2, soit qu'il ait d'abord été inscrit à l'ED2 dans le cadre d'une thèse « simple » puis transforme cette inscription en cotutelle. Mais, dans un cas comme dans l'autre, pour l'ED 2, le décompte des années d'inscription en doctorat commence à partir de la première inscription, où qu'elle ait eu lieu.

Le dossier d'admission en doctorat

Lorsque le candidat a obtenu l'accord d'un directeur de recherches, élaboré avec lui son projet de thèse et déterminé son type d'inscription en thèse, il doit déposer un dossier d'admission en doctorat.

Si le directeur de recherches est professeur de l'École nationale des chartes, le candidat dépose un dossier d'admission dans cet établissement, qui relève administrativement de l'Université PSL. Les modalités de ce dépôt peuvent être consultées sur le site de l'École nationale des chartes.

Dans tous les autres cas, le candidat dépose un dossier d'admission à la Faculté des Lettres de Sorbonne Université.

* Si le candidat souhaite s'inscrire en thèse « simple », il remplit le « dossier d'admission en doctorat ».

* Si le candidat souhaite s'inscrire en co-direction de thèse, il remplit le « dossier d'admission en doctorat », ainsi que le « formulaire de co-direction ».

* Si le candidat souhaite s'inscrire en co-tutelle de thèse, il remplit le « dossier d'admission en co-tutelle ».

Tous ces documents sont téléchargeables en ligne sur le site du [Service des études doctorales](#) de la Faculté.

Après avoir été rempli et avant d'être déposé, le dossier doit être signé, dans cet ordre, par le directeur de recherches, le directeur du laboratoire de recherches et le directeur de l'École doctorale.

Le dossier d'admission est examiné par le Conseil des directeurs d'école doctorale de la Faculté des Lettres, puis par le Conseil de la Faculté, sachant que la décision finale d'accepter ou non la demande d'inscription appartient au président de l'Université.

Au cours d'une année universitaire, il y a deux sessions d'examen des dossiers et donc deux sessions d'admission en doctorat : une session d'automne et une session de printemps. Le calendrier de la session à venir est disponible sur le site du Service des Études doctorales.

Financer son doctorat à l'ED 2

Il existe de nombreux types de financement du doctorat, que l'on peut regrouper en trois familles.

La **première famille** est celle des financements accordés par Sorbonne Université, qui consistent en des contrats doctoraux de 3 ans accordés au commencement de la thèse. Ces contrats se divisent en trois catégories :

* Les contrats de l'ED 2

Chaque année, au mois de mai, la Faculté des Lettres alloue un lot de contrats doctoraux à chacune des sept écoles doctorales – en 2021, l'ED 2 s'en est vu attribuer 5. Puis, chaque école doctorale organise son propre concours pour les distribuer.

Dans le cas de l'ED 2, ces contrats peuvent être attribués à n'importe quel sujet de thèse, dès lors que le sujet entre dans le périmètre disciplinaire de l'école : il n'y a pas de fléchage des projets attendus, ni sur le plan thématique, ni sur le plan chronologique.

La procédure de candidature est la suivante : les étudiants intéressés déposent simultanément un dossier d'admission à la session de printemps et un dossier de candidature à un contrat doctoral ; ils passent le concours vers la fin du mois de mai ; s'ils sont reçus, leur contrat doctoral commence le 1^{er} septembre, en même temps que leur première année universitaire en doctorat.

Tous les candidats à une admission en doctorat à la Faculté des Lettres, en vue d'une thèse au sein de l'ED 2, peuvent participer à ce concours, à condition d'être détenteur du master 2 au jour du concours. Toutefois, ce concours est spécialement recommandé aux étudiants détenteurs de l'agrégation ou, à défaut, du Capes, qui constituent chaque année les lauréats les plus nombreux.

Sauf circonstances exceptionnelles, en particulier sanitaires, le concours de l'ED 2 consiste en une audition de tous les candidats devant un jury réuni à la Maison de la Recherche et composé d'une dizaine de directeurs de recherche de l'ED 2. Au cours de cette audition, les candidats présentent leur projet de thèse et répondent aux questions du jury.

Les lauréats d'un contrat doctoral de l'ED 2 qui sont agrégés ou certifiés doivent, aussitôt connue leur réussite au concours, effectuer les démarches auprès de leur rectorat de rattachement pour obtenir leur mise en disponibilité dès le commencement de l'année universitaire suivante. Ils le font en concertation étroite avec l'École doctorale, qui les conseille et les assiste dans cette opération.

Par ailleurs, ces lauréats agrégés ou certifiés se voient attribuer, pendant les trois années universitaires que dure le contrat doctoral, une mission d'enseignement à la Faculté des Lettres, qui consiste en 64 heures annuelles de travaux dirigés.

* Les contrats « Instituts et Initiatives »

Depuis 2020, Sorbonne Université attribue des contrats doctoraux, au niveau de l'Université elle-même – et non au niveau de la Faculté ou au niveau des ED – dans le cadre du programme « Instituts et Initiatives ».

Les « Instituts et Initiatives » de Sorbonne Université désignent respectivement des organismes et des programmes qui conduisent des recherches dans des domaines déterminés, en favorisant la transversalité entre des acteurs appartenant à des structures différentes : facultés, laboratoires, ED et même établissements. Si tous les Instituts et toutes les Initiatives ne promeuvent pas de recherches historiques, plusieurs leur font une place plus ou moins large. Citons, par exemple, l'Institut « Collegium Musicæ », l'Institut de l'Océan, l'Institut « Observatoire des patrimoines », ou encore l'Initiative « Genre », et surtout l'Initiative « Interculturalité et Europe », dans laquelle l'histoire tient une place centrale.

Chaque année, ces Instituts et Initiatives proposent des contrats doctoraux par voie de concours. Il s'agit de contrats fléchés, au sens où chacun d'eux est proposé par un directeur de recherches déterminé, qui a défini un champ thématique précis. Les étudiants qui se portent candidats doivent évidemment faire la démonstration que leur candidature s'inscrit parfaitement dans cette thématique.

Dans ce programme de concours, le fait d'être détenteur de l'agrégation ou du Capes ne constitue pas un avantage particulier. Toutefois, si des lauréats sont agrégés ou certifiés, ils peuvent éventuellement se voir offrir une mission d'enseignement à la Faculté des Lettres.

* Les contrats du programme SCAI (« Sorbonne Center for Artificial Intelligence »)

Il s'agit à nouveau d'un programme de niveau universitaire, qui offre des contrats doctoraux dans le domaine précis de l'intelligence artificielle. Il est possible, même pour des étudiants en histoire, d'envisager de se porter candidat, dans la mesure où ce programme valorise l'interdisciplinarité.

La **deuxième famille** est celle des contrats doctoraux attribués par l'École des chartes, selon une procédure qui lui est propre et qui est détaillée sur le site de cet établissement.

Un doctorant agrégé ou certifié, ayant obtenu un contrat doctoral de l'École nationale des chartes et travaillant sous la direction d'un professeur de cet établissement rattaché à l'ED 2, peut obtenir, sous certaines conditions, une mission d'enseignement à la Faculté des Lettres.

La **troisième famille** est celle des financements accordés par d'autres acteurs que Sorbonne Université et l'École des chartes, acteurs qui peuvent être publics ou privés.

Quoique moins nombreux qu'on le souhaiterait, ces financements existent, et chaque année, des doctorants de l'ED 2 en bénéficient. Certains de ces derniers ont connu ces financements par leur directeur de thèse ; d'autres ont réagi aux appels à candidature lancés par les financeurs, appels très relayés par le secrétariat de l'ED 2.

Ces financements sont très variés à tous égards, et en particulier dans leur modalité, puisque certains prennent la forme d'un versement sur plusieurs années qui commence dès l'inscription en thèse – un peu sur le modèle du contrat doctoral –, quand d'autres consistent en un soutien ponctuel octroyé en cours de thèse.

Voici les principaux types de financement qui se rencontrent à l'ED 2 :

* les allocations doctorales de trois ans accordés par certains ministères, par exemple le Ministère de la Culture et le Ministère des Armées.

* les conventions [CIFRE](#), qui se traduisent par l'embauche du doctorant par un employeur de nature variable (entreprise, association, musée, collectivité territoriale, etc.) ; le doctorant signe un contrat de travail de 36 mois, qui précise le partage du temps de travail entre l'employeur et le laboratoire de recherches, ces derniers associant l'intéressé à leurs activités, tout en lui laissant du temps pour sa recherche doctorale ; si la convention CIFRE suppose évidemment que le doctorant soit inscrit en doctorat, elle est compatible avec les trois formes d'inscription (thèse « simple », thèse en co-direction, thèse en co-tutelle) ; dans le cas de Sorbonne Université, la Direction de la Recherche et de l'Innovation assiste les acteurs de l'opération dans les démarches de négociation et de rédaction de la convention.

* les bourses octroyées :

- par une fondation d'entreprise, par exemple Le Comité pour l'Histoire de la Poste.
- par une association, par exemple l'Association Georges Pompidou ou la Fondation Napoléon.
- par une institution culturelle, par exemple l'Académie française.
- par une collectivité territoriale, par exemple la région Île-de-France.

Faire son doctorat à l'ED 2

Les règles générales qui régissent le doctorat sont, dans l'ED 2 comme dans toutes les écoles doctorales de France, inscrites dans [l'arrêté du 25 mai 2016](#) « fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat ». Le doctorant peut évidemment s'y reporter autant que de besoin.

Les paragraphes qui suivent visent à mettre en lumière certaines des règles les plus importantes, tout en donnant quelques précisions relatives à la manière dont elles sont mises en œuvre à l'ED 2. Ils fournissent aussi des informations sur des dispositions ou des pratiques propres à cette école doctorale.

La convention de formation doctorale

Au moment de commencer sa thèse, le doctorant signe une convention de formation avec son directeur de recherches, convention dont les principes sont fixés par l'arrêté de 2016, mais dont le modèle est propre à l'ED 2.

Cette convention précise notamment la situation respective des deux signataires, la durée prévue de la thèse, l'existence d'un éventuel financement, les modalités de direction et de suivi de la recherche, les obligations mutuelles du directeur et du thésard. Elle contient aussi des annexes qui établissent le calendrier prévisionnel de la recherche, les conditions de sa réalisation et, le cas échéant, le projet professionnel du doctorant et son parcours de formation au cours des années de thèse.

La convention est visée, dans cet ordre, par le directeur du laboratoire de rattachement du thésard et par le directeur de l'École doctorale.

La formation et l'orientation

La formation du doctorant se fait d'abord dans le cadre des séminaires : celui de son directeur de recherches, celui de son éventuel co-directeur, voire celui d'autres universitaires dont les spécialités intéressent sa thèse. La liste et les horaires des séminaires des directeurs de recherche rattachés à l'ED 2 sont disponibles sur le [site de l'École doctorale](#).

Par ailleurs, le Collège doctoral de Sorbonne Université offre aux doctorants de ses trois facultés la possibilité de suivre gratuitement des formations, à choisir dans le *Catalogue des formations pour votre devenir professionnel*, édité annuellement.

Chaque doctorant est donc invité à sélectionner des formations, en accord avec son directeur de recherches. Ce choix a vocation à s'articuler avec le contenu des annexes de la convention de formation doctorale consacrées au projet professionnel et au parcours de formation.

D'une façon générale, la sélection des formations est fondée sur la plus entière liberté de choix : chaque doctorant juge, avec son directeur, de l'intérêt des formations, en fonction des besoins de sa recherche et de ses perspectives de carrière. Toutefois, l'arrêté de 2016 impose que tout doctorant reçoive « une formation à l'éthique de la recherche et à l'intégrité scientifique ». Il convient donc, à un moment ou un autre, de choisir et de suivre une formation sur ce thème, qui vise notamment à se familiariser avec la question du plagiat, dont les doctorants ne comprennent pas toujours bien la nature et dont, surtout, ils mesurent rarement les conséquences possibles, qui peuvent être très graves.

Après avoir fait le choix de ses formations, le doctorant renseigne son [Plan individuel de formation](#) (PIF), qui est visé par l'École doctorale, puis il s'inscrit en ligne sur les créneaux offerts. Une fois inscrit à une formation, il la suit effectivement : sauf cas de force majeure, son inscription l'engage.

Enfin, concernant son avenir après l'obtention du titre de docteur, le doctorant peut, à tout moment de sa thèse, solliciter la Direction de l'orientation, des stages et de l'insertion professionnelle (DOSIP) de la Faculté des Lettres, qui organise des événements collectifs et propose une expertise individualisée. Il peut aussi s'appuyer sur le Département Formation et Carrières (DFC) de Sorbonne Université.

Le portfolio

Tout au long de sa thèse, le doctorant tient à jour, de sa propre initiative, un portfolio, dont la vocation est d'enregistrer toutes les activités qu'il a menées au cours de ses années de thèse, en marge de la recherche doctorale proprement dite.

Dans l'ED 2, le portfolio est conçu comme une forme de *curriculum vitae* détaillée, qui garde mémoire de telles activités : sessions de formation ; participations – comme auditeur, intervenant ou organisateur – à des manifestations scientifiques ; publications de recherche ou de vulgarisation ; expériences d'enseignement dans la discipline de thèse ou dans des disciplines auxiliaires ; activités officielles ou associatives au service de la vie des doctorants de l'établissement, etc.

La forme prise par le portfolio est laissée à la libre appréciation de chaque doctorant, mais il convient d'y inclure, autant que possible, les attestations des diverses activités.

Le portfolio doit pouvoir être présenté à l'École doctorale ou au Service des études doctorales, en particulier en fin de doctorat.

Le comité de suivi

Chaque doctorant se voit attribuer un comité de suivi individualisé, composé de deux membres, qui ne peuvent être ni son directeur, ni son éventuel co-directeur. Cette attribution peut se faire dès le commencement de la thèse, et dans ce cas, les noms des membres du comité de suivi sont couchés dans la convention de formation doctorale. Elle peut aussi se faire en cours de première ou de deuxième année, auquel cas un avenant à la convention de formation doctorale est dressé pour prendre acte du nom des membres du comité.

Les membres du comité sont désignés par le directeur du laboratoire, qui prend et suit généralement l'avis du directeur de thèse. Les deux mêmes membres ont vocation à rester en fonction jusqu'au terme de la recherche doctorale. Et si tel n'est pas le cas, un avenant à la convention de formation doctorale est dressé pour prendre acte de leur remplacement.

Chaque fin d'année, à partir de la 2^e année d'inscription, le comité de suivi reçoit le doctorant en entretien individuel. La vocation de l'entretien est double : dialoguer avec le doctorant au sujet de l'avancement de sa recherche et rendre un avis sur sa demande de réinscription dans l'année supérieure.

En principe, l'entretien consiste en une rencontre physique de tous les protagonistes, mais, en cas d'empêchement, notamment pour cause de recherches menées très loin du laboratoire ou d'année de résidence à l'étranger dans le cadre d'une co-tutelle, le doctorant peut être entendu par son comité de suivi en visio-conférence.

L'organisation de l'entretien est assurée par le doctorant, à qui il revient de contacter les membres de son comité de suivi pour trouver une date, dès que l'ED 2 a fait connaître la période durant laquelle les entretiens devront avoir lieu. Il n'y a donc pas de programmation de l'entretien par l'École doctorale, et encore moins de convocation à l'entretien.

Les deux documents nécessaires à l'entretien sont disponibles sur le [site de l'École doctorale](#). Le doctorant remplit le « formulaire du doctorant », qu'il adresse aux membres de son comité de suivi, en même temps que le rapport de 4 à 5 pages sur l'état d'avancement de sa thèse. À l'issue de la rencontre, les membres du comité de suivi remplissent quant à eux le « formulaire du comité », qui dresse un compte rendu de l'entretien et se conclut par

un avis sur la réinscription ; puis ils adressent le formulaire à l'École doctorale, où il est visé par le directeur. Au terme de ces opérations, le doctorant et son directeur de thèse reçoivent communication de ce document.

La réinscription annuelle

L'inscription en thèse doit impérativement être renouvelée au début de chaque année universitaire : la réinscription en thèse n'est pas automatique, et à défaut de renouvellement, la radiation est immédiate, avec pour conséquences principales la perte du statut d'étudiant et l'impossibilité d'organiser la soutenance.

À partir de l'inscription en 3^e année, la demande est soumise à l'avis du directeur de recherches, du comité de suivi et du directeur de l'École doctorale.

La réinscription en début d'année universitaire est superflue si la thèse est achevée ou quasi achevée, à condition toutefois que le directeur délivre l'autorisation de soutenance dès la rentrée et que la soutenance soit programmée à une date antérieure au 1^{er} janvier. Sans cela, la réinscription est impérative et suppose d'en remplir les formalités, y compris l'entretien avec le comité de suivi.

La durée de la thèse

La durée théorique de la thèse est de 3 ans pour un doctorant à temps plein, c'est-à-dire un doctorant qui consacre la totalité de son temps à sa recherche : c'est le cas, par exemple, d'un étudiant en contrat doctoral sans mission.

La durée théorique de la thèse est de 3 à 6 ans pour un doctorant à temps partiel, c'est-à-dire un doctorant qui ne consacre pas la totalité de son temps à sa recherche : c'est le cas, par exemple, d'un salarié, d'un fonctionnaire – en particulier un professeur en poste dans l'enseignement secondaire – ou d'un étudiant en contrat doctoral avec mission – quelle que soit la nature de cette mission : enseignement, diffusion et valorisation, expertise.

Tout doctorant peut demander, à titre dérogatoire, une prolongation d'un an, pour s'inscrire en 4^e année dans le cas d'un doctorant à temps plein, et en 7^e année dans le cas d'un doctorant à temps partiel. Cette demande suit la même procédure que les demandes de réinscription ordinaire, c'est-à-dire qu'elle est soumise à l'avis du directeur de recherches, du comité de suivi et du directeur de l'École doctorale.

Par ailleurs, un doctorant en situation permanente de handicap peut prétendre à un allongement de la durée de sa formation doctorale. Il lui faut, dès l'inscription en thèse, se rapprocher du directeur de l'École doctorale pour faire connaître sa situation.

Les interruptions du doctorat

Il existe deux types d'interruption dans la formation doctorale : la suspension et la césure. L'une et l'autre interrompent momentanément le décompte de la durée de thèse, mais elles sont de nature totalement différente.

*** La suspension**

Elle est réservée aux doctorants qui ont bénéficié d'un des congés suivants :

- congé de maternité ou de paternité ;
- congé d'accueil de l'enfant ou d'adoption ;
- congé de maladie d'une durée supérieure à quatre mois consécutifs ;
- congé d'une durée au moins égale à deux mois à la suite à un accident du travail.

La suspension est un droit, mais, pour en bénéficier, le doctorant doit remplir un formulaire de demande de suspension, disponible en ligne sur le site du Service des études doctorales.

*** La césure**

C'est une interruption d'une année universitaire, non renouvelable. Elle est conçue pour permettre d'acquérir une expérience personnelle ou professionnelle totalement inédite et soigneusement définie, à la faveur d'une cessation de la recherche et de la formation doctorales. Il peut s'agir, par exemple, d'une année de formation universitaire dans une discipline autre que l'histoire, ou encore d'un engagement de service civique en France ou à l'étranger. La césure constitue donc un projet en soi, et non un moyen déguisé de prolonger l'inscription en doctorat.

La césure doit intervenir avant l'expiration du délai imparti pour la thèse – 3 ou 6 ans selon la situation du doctorant.

La césure n'est pas un droit : elle fait l'objet d'une demande motivée, validée par l'ED, puis examinée par une commission de niveau universitaire, qui peut l'accorder ou la refuser. Si elle est accordée, elle fait l'objet d'une convention entre toutes les parties concernées.

Durant l'année de césure, l'étudiant reste inscrit en doctorat, mais acquitte des droits réduits.

Le financement des déplacements

Chaque année, l'ED 2 aide certains de ses doctorants à financer les déplacements à longue distance qu'ils effectuent dans le cadre de leur thèse, c'est-à-dire :

- * les missions de recherche dans des dépôts d'archives
- * les participations, en tant qu'intervenant, à des colloques ou journées d'étude

Tout doctorant de l'ED 2 qui programme un tel déplacement peut donc déposer une demande préalable de subvention auprès du secrétariat, en utilisant les documents mis à disposition sur le site de l'École doctorale. Parmi les aspects essentiels de la procédure figurent l'évaluation précise des dépenses de transport et/ou d'hébergement, ainsi que la recommandation du directeur de recherches.

Les doctorants qui appartiennent au personnel de Sorbonne Université – c'est-à-dire ceux qui ont un contrat doctoral ou un contrat d'ATER – doivent impérativement préparer leur déplacement et évaluer leurs dépenses en utilisant le site de GlobéoTravel, qui est l'agence de voyages de l'université. Les autres doctorants n'y sont pas tenus et peuvent choisir leurs prestataires à leur guise.

Des informations précises sur la marche à suivre dans ce domaine sont disponibles sur le site de l'École doctorale.

La demande de financement est examinée par le directeur de l'ED 2, qui peut, selon les cas, refuser tout financement, en accorder une partie ou en accorder la totalité.

En effet, même si l'ED 2 consacre chaque année la majeure partie de son budget à ce poste – entre 70 et 80 %, du moins lors des années où les déplacements n'ont pas été entravés par la pandémie –, ses ressources sont limitées. Elle ne peut donc satisfaire la totalité des demandes.

Il est vivement recommandé :

- * aux doctorants qui doivent faire plusieurs déplacements dans l'année, d'adresser alternativement leurs demandes de financement à l'ED 2 et à leur laboratoire de recherches.
- * aux doctorants qui projettent un déplacement international à coût élevé, de faire une demande de co-financement ED 2-laboratoire.

La revue Enquêtes

L'ED 2 dispose d'une revue électronique appelée *Enquêtes*, qui publie des articles rédigés par ses doctorants ou ses docteurs fraîchement diplômés. Cette revue est hébergée par le [carnet hypothèses](#) : ses articles au format PDF y sont librement consultables et téléchargeables.

Tout doctorant peut demander, à tout moment de sa thèse, la publication d'un article dans *Enquêtes*, à la seule condition que son directeur de recherches ait relu et validé cette contribution.

Par ailleurs, chaque doctorant est tenu, conformément à l'article 11 de la convention de formation de l'ED 2, de fournir un article à *Enquêtes* au cours de sa troisième année d'inscription, dans le cadre de la valorisation de la recherche.

Les représentants des doctorants

Les doctorants ont des représentants, qui sont eux-mêmes des doctorants de l'ED 2, élus à bulletins secrets à l'occasion d'élections périodiques, sur des listes nominatives comportant alternativement un candidat de chaque sexe.

La première mission des représentants, en vertu des statuts même de l'ED 2, est de participer aux réunions du Conseil de l'École doctorale, qui délibère, sous la présidence du directeur, sur les affaires qui relèvent de l'École doctorale. Les représentants y portent la parole des doctorants et y prennent connaissance de toutes les informations relatives aux études doctorales.

Les autres missions des représentants, quoique informelles, ne sont pas moins importantes pour la vie de l'ED 2 :

- * Ils sont consultés par la direction sur les questions relatives à la vie de l'École.
- * Ils organisent, une fois par an, une journée d'étude, à laquelle sont prioritairement conviés les doctorants de l'École. Les actes de cette journée d'étude sont publiés dans la revue *Enquêtes*.
- * Ils contribuent, de façon privilégiée, au travail éditorial de la revue *Enquêtes*.
- * Ils s'efforcent, par leurs initiatives, de favoriser les échanges entre les doctorants de l'ED 2 et de faire vivre un esprit d'école.

Ils disposent d'une [adresse électronique](#), à laquelle tout doctorant peut les joindre.

L'information sur la vie de l'École

Les doctorants sont invités à se tenir régulièrement informés de la vie de l'école. Les trois moyens privilégiés pour le faire sont :

- * la consultation du [site internet de l'ED 2](#), qui a prioritairement vocation à diffuser les informations de nature administrative et à mettre en ligne les documents qui lui sont liés.
- * la lecture des courriels collectifs adressés par le secrétariat de l'ED 2, qui portent notamment sur des aspects administratifs et alertent parfois les doctorants sur des questions cruciales de procédure ou de calendrier : les doctorants sont donc instamment priés de lire systématiquement ces messages, pour ne pas laisser passer des informations essentielles.
- * la consultation du [carnet hypothèses de l'ED 2](#), qui, outre la publication de la revue *Enquêtes*, assure la diffusion d'informations scientifiques relatives à la vie de l'École.

Annexe – Les soutenances de l'année 2020-2021
--

* Soutenances de thèse de doctorat

Date	Doctorant	Titre de la thèse [directeur(s) de la thèse]
19/10/20	Anne ALONZO	<i>La guerre est déclarée ! La mobilisation industrielle à Toulouse pendant la Première Guerre Mondiale</i> [Dominique BARJOT]
24/10/20	Édouard COQUET	<i>La France coloniale et l'Église : remises en cause d'une alliance ambiguë, de 1918 au début des années 1930</i> [Jacques-Olivier BOUDON / Daniele MENOZZI (Scuola Normale Superiore)]
30/11/20	Matthieu BOISDRON	<i>Joseph-Paul Boncour : un itinéraire politique contrarié (1873-1972)</i> [Olivier DARD / Christine MANIGAND (Sorbonne Nouvelle Paris 3)]
04/12/20	Yseult MARTINEZ	<i>De la puissance des femmes : réflexions autour de cinq personnages d'opéra créés par G. F. Handel pour Londres entre 1730 et 1737</i> [Denis Crouzet / Raphaëlle LEGRAND (Sorbonne Université)]
05/12/20	Damien FONTVIEILLE	<i>La galaxie Bochetel : un clan de pouvoir au service de la Couronne de France de Louis XII à Louis XIII</i> [Alain Tallon / Olivier PONCET]
09/12/20	Ali ALZAABI	<i>Développement économique et enjeux géopolitiques : le cas des Émirats Arabes Unis, à travers l'exemple des trois îles d'Abou Moussa, de la Grande Tombe et de la Petite Tombe</i> [Dominique BARJOT]
10/12/20	Christophe POMMIER	<i>Innovation et artillerie en France (1852-1914) : une radicale transformation technologique de l'armement au regard de l'histoire de l'innovation</i> [Pascal GRISET]
11/12/20	Mickaël STUDNICKI	<i>Droites nationales, genre et homosexualités en France, des années 1870 aux années 2010</i> [Olivier Dard]
12/12/20	Pierre TENNE	<i>L'Harmonie du Prince : musique, sacré, pouvoir dans les cours de Paris et Florence (v. 1560 – v. 1610)</i> [Alain TALLON]
17/12/20	Jean GECIT	<i>Les énergies nouvelles en Afrique de l'Ouest : des recherches scientifiques aux défis industriels (1960-1987)</i> [Pascal GRISET]
05/01/21	Pierre LE BOT	<i>La première marine de Louis XV : une expérience fondatrice (1715-1745)</i> [Olivier CHALINE]
15/01/21	Boris VINOGRADOV	<i>L'Industrie automobile française et la Russie de 1954 à 2014</i> [Dominique Barjot / Marie-Pierre REY (Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne)]
25/06/21	Jade SERCOMANENS	<i>Les polices du corps féminin : normes et modes de comportement pour les jeunes filles, les épouses et les mères entre Renaissance et Réforme (1488-1589)</i> [Denis CROUZET / Jan BLANC & Daniela SOLFAROLI CAMILOCCI (Université de Genève)]
28/06/21	Vincent HAEGELE	<i>La famille Bonaparte et la gestion de l'héritage révolutionnaire : enjeux politiques et économiques au sein de l'espace européen</i> [Jacques-Olivier BOUDON]
06/07/21	Tianhui GONG	<i>La question indochinoise entre la France et la République populaire de Chine de 1954 à 1964</i> [Dominique BARJOT / Olivier FORCADE]

* Soutenances d'habilitation à diriger des recherches

Date	Impétrant	Titre du dossier d'habilitation [garant de l'habilitation]
04/09/20	Stéphanie KRAPOTH	<i>Relations et représentations : une histoire Franco-allemande (XX^e-XXI^e siècles)</i> [Johann CHAPOUTOT]
12/09/20	Mélanie TRAVERSIER	<i>De la musique du pouvoir aux pouvoirs de la musique : les mondes musiciens dans l'Europe des Lumières</i> [François-Joseph RUGGIU]
27/11/20	Clarisse GODARD DESMARET	<i>Architecture, Patrimoine et Nation : enjeux identitaires en Ecosse, XVII^e-XXI^e siècles</i> [Fabrice BENSIMON]
11/01/21	Eric KOCHER-MARBOEUF	<i>État, mutations économiques et sociales en France au XX^e siècle : exemples d'adaptations et de résistances à la modernité</i> [Laurent WARLOUZET]
12/01/21	Stéphane JETTOT	<i>Élites sociales et mémoire familiale à l'épreuve des crises politiques</i> [François-Joseph RUGGIU]
21/06/21	Xavier LE PERSON	<i>Vies politiques aux XVI^e et XVII^e siècles : gestes, pratiques et mémoire</i>
24/06/21	Malika RAHAL	<i>Pour une histoire de l'Algérie contemporaine</i> [Catherine MAYEUR-JAOUEN]
09/07/21	Élie HADDAD	<i>Parenté, transmission et pouvoirs nobiliaires dans la France d'Ancien Régime : une histoire sociale</i> [François-Joseph RUGGIU]